

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'IMPACT DES PESTICIDES

**LA DISPONIBILITÉ DE SOLUTIONS ALTERNATIVES ET LA COMPÉTITIVITÉ
DES PRODUCTEURS DOIVENT ÊTRE AU CŒUR DE LA RÉFLEXION, PLAIDE
L'APMQ**

QUÉBEC, le 24 septembre 2019 - Dans le cadre des travaux parlementaires portant sur l'examen de l'impact des pesticides sur la santé publique et l'environnement, l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) a eu l'occasion aujourd'hui de soumettre 7 propositions concrètes qui auraient pour effet de réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides, tout en préservant la compétitivité des producteurs.

L'APMQ est d'avis que l'utilisation des pesticides doit faire partie d'un programme complet de lutte antiparasitaire prévoyant à la fois des mesures de prévention, le recours à des solutions alternatives plus sécuritaires pour l'être humain et l'environnement, lorsque disponible, ainsi que l'utilisation de la plus faible quantité de pesticides possible lorsque nécessaire.

« Pour assurer la production d'aliments locaux et répondre à la demande des consommateurs québécois, nos producteurs doivent pouvoir demeurer compétitifs vis-à-vis de leurs principaux concurrents nationaux et internationaux. C'est pourquoi il importe de maintenir un équilibre entre le maintien de la sécurité alimentaire du Québec et les mesures visant à réduire l'utilisation de pesticides en production maraîchère », a affirmé Jocelyn St-Denis, directeur général de l'APMQ.

Des investissements importants et nécessaires

L'APMQ encourage l'adoption de pratiques agricoles limitant le recours aux pesticides et l'utilisation de solutions alternatives telles que les biopesticides, les insectes prédateurs et les variétés résistantes aux ennemis des cultures

L'APMQ estime que la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture est un pas dans la bonne direction, mais qu'elle ne dispose pas de moyens suffisants. « La difficulté de réduire le recours aux pesticides chez les producteurs maraîchers provient du manque de disponibilité de produits et méthodes alternatives efficaces, au manque de soutien financier et de services-conseils agronomiques indépendants, ainsi qu'aux modes de production établis mondialement pour répondre à la volonté du marché », selon M. St-Denis.

Les producteurs maraîchers et horticoles ne doivent pas porter seuls le poids et le coût de la transition vers la réduction de l'utilisation de pesticides. Si l'on fait le choix comme société

d'accélérer cette transition, elle devra faire l'objet d'investissements publics afin d'assurer la compétitivité du secteur », a-t-il ajouté.

Voici les propositions de l'APMQ soumises à la CAPERN :

1. **Investir davantage en recherche publique dans le secteur maraîcher.** Il existe plus de 80 cultures différentes, et chaque culture fait face à des dizaines d'ennemis potentiels. La recherche actuelle ne couvre qu'une faible partie des besoins.
2. **Il est nécessaire que les producteurs aient accès à tous les nouveaux produits plus efficaces et de moindres risques sur la santé et l'environnement.** À cet effet, le gouvernement du Québec doit interpellier les autorités fédérales afin qu'elles harmonisent les protocoles d'homologation de pesticides et biopesticides avec ceux des États-Unis.
3. **Accroître l'offre de service-conseil indépendant.** Il faut non seulement la subventionner davantage, mais il faut aussi s'assurer qu'elle soit disponible.
4. **Étendre la disponibilité des biopesticides et pesticides à faibles risques à d'autres cultures.** Les efforts consentis ces dernières années doivent être maintenus à long terme pour garantir l'accès aux producteurs à de nouveaux produits. L'aide financière accordée par le MAPAQ au secteur horticole doit être pérennisée.
5. **Soutenir financièrement l'adoption des techniques de lutte alternative.** Les pratiques innovantes doivent être soutenues financièrement pour en assurer le transfert et l'adoption. Le coût d'achat, l'installation, le service-conseil et l'accompagnement financier dans la gestion du risque doivent être inclus dans ce soutien.
6. **Mettre en place des plans d'action pour circonscrire les 2 ou 3 risques les plus importants.** Utiliser la règle du 80/20 et déterminer les actions qui auront le maximum d'impact rapidement. Par exemple, selon le Conseil de défense des cultures de la Grande-Bretagne, de 40 à 70 % de la contamination des eaux de surface par les pesticides provient des lieux où les utilisateurs préparent les bouillies et remplissent le matériel de pulvérisation.
7. **Poursuivre l'amélioration des pratiques agricole de conservation des sols.** L'amélioration des pratiques agricole de conservation des sols réduit l'impact de la production agricole sur la qualité de l'eau et sur la biodiversité.

[Pour lire le mémoire complet de l'APMQ](#)

À propos de l'Association des producteurs maraîchers du Québec

L'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ), c'est un regroupement des principaux producteurs maraîchers et horticoles du Québec. L'Association constitue une force notable, puisque plus de 80 % de la production maraîchère du Québec provient de ses membres.

-30-

Pour tout renseignement :

Jocelyn St-Denis, directeur général
Association des producteurs maraîchers du Québec
Cellulaire : 514 249-3349
jstdenis@apmquebec.com